

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier DESLANDES, Maire.

Etaient présents : Le Maire, Monsieur Olivier DESLANDES,

Madame Agnès BUET, Madame Fabienne LEGOUAS, Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, Monsieur Vincent LAVOYE, Monsieur Yvan TIMOFEEFF, Monsieur Jean-Marc PLA, Monsieur Jean-Yves CHERMANNE, Monsieur Cédric SOUCHET, Monsieur Frédéric GOTHELF, Monsieur Jean-Christophe GUIET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Emmanuelle GERARD ayant donné pouvoir à Monsieur PLA, Madame Marie MARQUES ayant donné pouvoir à Monsieur SOUCHET, Monsieur Derry METAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur DESLANDES, Monsieur Tommy CORDEAU ayant donné pouvoir à Monsieur TIMOFEEFF

Secrétaire : Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte de gestion 2023 – Commune - de Mme la trésorière de l'Isle Adam*
- *Approbation du compte de gestion 2023 – Eau potable – de Mme la trésorière de l'Isle Adam*
- *Vote du compte de gestion 2023 – Commune*
- *Vote du compte de gestion 2023 – Eau potable*
- *Affectation du résultat 2023 au BP 2024 de la Commune*
- *Affectation du résultat 2023 au BP 2024 de l'Eau potable*
- *Vote du BP 2024 de la Commune*
- *Vote du BP 2024 de l'Eau potable*
- *Vote des taux des taxes directes locales 2024*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'approbation de l'assemblée municipale, le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération N°1

Objet : Vote du compte de gestion 2023 de Madame la Trésorière de L'Isle Adam – Commune

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte de gestion 2023 dressé par Madame la Trésorière de L'Isle Adam :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 552 279.02 €
Résultat de l'exercice 2023 : - 305 390.58 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 246 888.44 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 767 207.67 €
Part affectée à l'investissement 2023 : 142 569.53 €
Résultat de l'exercice 2023 : + 49 760.78 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 674 398.92 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte de gestion 2023 de Madame la Trésorière de L'Isle Adam qui vient d'être présenté. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : Vote du compte de gestion 2023 de Madame la Trésorière de L'Isle Adam – Eau potable

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte de gestion 2023 dressé par Madame la Trésorière de L'Isle Adam :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 49 182.92 €
Résultat de l'exercice 2023 : - 2 082.18 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 47 100.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 57 235.92 €
Résultat de l'exercice 2023 : 12 082.18 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 69 318.10 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte de gestion 2023 de Madame la Trésorière de L'Isle Adam qui vient d'être présenté. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Délibération N°3

Objet : Vote du compte administratif 2023 – Commune

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la Présidence du Conseil Municipal préalablement à la présente délibération.

Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, adjoint au maire, désigné à l'unanimité des membres présents pour assumer ladite présidence, lors de l'examen de cette question, invite le Conseil Municipal à approuver le compte administratif relatif à l'exercice 2023.

A cet effet, Monsieur GUERIN-ARCHAMBEAUD donne lecture à l'Assemblée dudit compte dressé par Monsieur Olivier DESLANDES, Maire de GENICOURT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture

RECETTES : 1 440 654.99 € (y compris l'excédent 2022 reporté : 624 638.14 €)
DEPENSES : 766 256.07 €

EXCEDENT (002) : 674 398.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture

RECETTES : 721 658.84 € (y compris l'excédent 2022 reporté : 552 279.02 €)
DEPENSES : 474 770.40 €

EXCEDENT (001) : 246 888.44 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte administratif 2023 qui vient de lui être présenté.

Délibération N°4

Objet : Vote du compte administratif 2023 – Eau potable

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la Présidence du Conseil Municipal préalablement à la présente délibération.

Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, adjoint au maire, désigné à l'unanimité des membres présents pour assumer ladite présidence, lors de l'examen de cette question, invite le Conseil Municipal à approuver le compte administratif relatif à l'exercice 2023.

A cet effet, Monsieur GUERIN-ARCHAMBEAUD donne lecture à l'Assemblée dudit compte dressé par Monsieur Olivier DESLANDES, Maire de GENICOURT :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de clôture

RECETTES : 70 359.26 € (y compris l'excédent 2022 reporté : 57 235.92 €)
DEPENSES : 1 041.16 €

EXCEDENT (002) : 69 318.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture

RECETTES : 50 224.08 € (y compris l'excédent 2022 reporté : 49 182.92 €)
DEPENSES : 3 123.34 €

EXCEDENT (001) : 47 100.74 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte administratif 2023 qui vient de lui être présenté.

Délibération N°5

Objet : Commune – Affectation du résultat 2023 au budget 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée municipale que le résultat de l'exercice 2023 se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement de 674 398.92 €
- Un excédent d'investissement de 246 888.44 €
- Un état des restes à réaliser de 431 800 €

Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat au budget 2024 et de répartir l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- En section de fonctionnement : (R002) 459 208.73 €
- En section d'investissement : (1068) 215 190.19 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée municipale approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget 2024 en répartissant l'excédent de fonctionnement selon la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération N°6

Objet : Eau potable – Affectation du résultat 2023 au budget 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée municipale que le résultat de l'exercice 2023 se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement de 69 318.10 €
- Un excédent d'investissement de 47 100.74 €

Monsieur le Maire propose d'affecter ces résultats au budget 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée municipale approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 au budget 2024.

Délibération N°7

Objet : Commune – Vote du budget 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 tel qu'il a été élaboré par le bureau municipal et qui reprend les excédents 2023.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à : **1 252 744.57 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à : **990 926.31 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée municipale approuve le budget 2024 tel qu'il lui a été présenté.

Délibération N°8

Objet : Eau potable – Vote du budget 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 tel qu'il a été élaboré par le bureau municipal et qui reprend les excédents 2023.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes et dépenses s'équilibrent à : **82 441.44 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à : **48 988.26 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée municipale approuve le budget 2024 tel qu'il lui a été présenté.

Délibération N°9

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- **Taxe Foncier Bâti (TFB) :** 28.77 %
- **Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) :** 41.19 %
- **Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) :** 8.05 €

- **DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au vote des taux de fiscalité pour 2024.
- **JOINT** à cette délibération l'imprimé 1259 COM dûment complété.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H55.

Le Maire
Olivier DESLANDES

Le secrétaire de séance
Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD